

①	PRE - REQUIS POUR OBTENIR LE CEP
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Psychothérapie personnelle continue et régulière sur 4 ans (individuelle ou en groupe) : 250h ○ Formation théorico-clinique : 500h-900h ○ Pratique professionnelle en cabinet (individuelle ou de groupe) : 250h minimum ○ Supervision continue et régulière au sein de l'Institut : 150h minimum ○ Être adhérent(e) à la FF2P ○ Passage de l'examen écrit et oral ○ Transmission du dossier complet pour validation par l'EAP.
②	PROCESSUS TEMPOREL
	<p>250h de Psychothérapie personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elles sont à réaliser de manière régulière et continue sur une durée minimale de 4 ans. (Exemple : en moyenne une fois par semaine) ○ Elles doivent être effectuées de préférence pendant la formation jusqu'au dépôt du dossier auprès de l'institut.¹
	<p>500-900h de Formation théorico clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 500h à 800h de théorie psychothérapeutique. (incluses dans Cycle 1-2-3) ○ 100h de psychopathologie (incluses dans le Cycle 3)
	<p>100h minimum de Pratique professionnelle en cabinet, (pour avoir de la matière pour l'écrit intégratif)</p>
<p>Examen final de validation du cycle 3 - Jury Champ-G - CEP (Cf. détail page suivante)</p>	
	<p>150h de Pratique professionnelle en cabinet,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elles peuvent se faire soit en pratique individuelle ou en pratique de groupe ○ Elles peuvent être réalisées pendant et après le passage du jury de certification
	<p>Être adhérent(e) à la FF2P Dossier de demande d'adhésion individuelle</p>
	<p>150h de Supervision :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 70h incluses dans la formation du Cycle 3 ○ 80h dans un groupe ou en supervision individuelle en passant par l'institut (Superviseur agréé Champ-G), pendant et après le passage du jury de certification

¹ Les heures de thérapies en amont de la formation peuvent être éventuellement prises en compte dès lors que la fin de la thérapie et le début de la formation n'excède pas 1 ou 2 ans)

③

LE PROCESSUS DU JURY CEP-CHAMP-G

Le jury est composé de 3 personnes :

- o Le président du jury : membre de l'équipe pédagogique, représentant l'Institut
- o Le valideur : thérapeute de la méthode (PGRO, non formateur dans l'école)
- o Un thérapeute d'une autre méthode non formateur dans l'école

3-1	Validation du sujet par un membre de l'équipe pédagogique
3-2	Dépôt de l'écrit
3-3	Lecture de l'écrit par les 3 membres du jury
3-4	Validation de l'écrit par le valideur
3-5	Retour individuel sur l'écrit par le valideur
3-5'	Le cas échéant, remise finale de l'écrit selon les conseils donnés par le valideur
3-6	Passage de l'oral
3-7	Validation de la formation
3-8	Remise du diplôme Champ-G

④

DEPOT DU DOSSIER CEP A L'INSTITUT CHAMP - G

- [CV en anglais](#)
- [Formulaire d'enregistrement sur le répertoire européen \(PRF - Practitioner Registration Form\)](#)
- Attestation d'adhésion à la FF2P
- 240€ de frais de dossier EAP (virement ou chèque)

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1350 7001 0000 6940 5210 451		CCBPFRRPPLIL		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
13507	00100	00694052104	51	AG LA MADELEINE

Ces documents sont à envoyer au format PDF à secretariat@chamapg.com

4-1	Validation du dossier par l'EAP
4-2	Réception du CEP (compter 12 mois, association de bénévoles)

CONTACTS UTILES

- ❖ **Champ - G - Pauline GROUSSARD, Secrétariat :**
03.20.28.17.50 - secretariat@chamapg.com
- ❖ **Yolande DU FAYET DE LA TOUR, Responsable du jury CEP :**
06.08.70.34.70 - yolandedufayetdelatour@chamapg.com